

Désignation de l'entreprise		Entreprise				Néant <input type="checkbox"/> *				
						Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)					DA	999			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	999			
	Écarts de réévaluation (2) *		(dont écart d'équivalence	EK	999)	DC	999	
	Réserve légale (3)					DD	999			
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	999			
	Réserves réglementées (3) *		(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	999)	DF	999	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	999)	DG	999
	Report à nouveau					DH	999			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	999			
	Subventions d'investissement					DJ	999			
	Provisions réglementées *					DK	999			
	TOTAL (I)					DL	999			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	999		
Avances conditionnées					DN	999				
TOTAL (II)					DO	999				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	999			
	Provisions pour charges					DQ	999			
	TOTAL (III)					DR	999			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	999			
	Autres emprunts obligatoires					DT	999			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	999			
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	999)	DV	999	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	999			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	999			
	Dettes fiscales et sociales					DY	999			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	999			
	Autres dettes					EA	999			
Compte de régu.	Produits constatés d'avance (4)					EB	999			
TOTAL (IV)					EC	999				
Écart de conversion passif *					TOTAL (V)	ED	999			
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	999				
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	999			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	999			
			- Écart de réévaluation libre			1D	999			
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	999			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	999			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	999			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	999				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD